Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Commune d'ERMENONVILLE

2026-117

Annule et remplace l'arrêté n°2026-109

Interdiction de circulation et de stationnement Parking Jean-Jacques Rousseau / Soirée blanche.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune d'Ermenonville (Oise),

Vu la Loi n° 82.213 du 02 mars 1983 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation d'une « soirée blanche » le samedi 05 septembre 2026 sur le parking Jean-Jacques Rousseau,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur le Parking Jean-Jacques Rousseau dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE :

Article 1er - Le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking Jean-Jacques Rousseau à compter du jeudi 03 septembre 2026 à 16 heures, jusqu'au lundi 07 septembre 2026 à 08 heures.

Article 2 – Des barrières de sécurité seront mises en place par les services municipaux.

Article 3 - En application de l'article R.417-10 du Code de la route, tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent arrêté est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. En cas de stationnement malgré l'interdiction, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L.325-1 et suivants du code de la route.

Article 4 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermenonville, le 27 août 2026

Le Maire,

Jean-Michel CAZERES

MAIRIE D'ERMENONVILLE (OISE)

2 place Léon Radziwill – 60950 Ermenonville
Téléphone : +33.(0)3.44.54.00.15 Télécopie : +33.(0)3.44.54.06.66
Courriel : maire@ermenonville60.fr Site : www.ermenonville.fr